

« Développement du marché du secteur de la cuisson propre au Mali - MADECC »

Programme de Financement basé

Termes de Référence pour

Le recrutement d'un Agent Indépendant de Vérification (AIV) des réalisations/ventes dans le cadre du Programme RBF de EnDev/MADECC-SNV

1. Contexte

Le Financement Basé sur le Résultat (FBR) est un mécanisme/dispositif mis en place dans le cadre d'une action qui offre/propose aux acteurs d'une chaîne de valeurs donnée (producteurs, distributeurs, utilisateurs finaux) des mesures incitatives particulières (financières ou matérielles) afin qu'ils réalisent/atteignent des résultats prédéterminés dans le cadre de leurs activités. Ainsi, il va permettre de booster la production d'un bien et/ou service, sa distribution ou sa consommation.

Le mécanisme/dispositif, tout en reposant sur des principes cardinaux de « Participation effective/démocratie, Transparence, Redevabilité », se déclinera alors essentiellement autour d'éléments de base comme :

- Le résultat à atteindre dans toutes ses spécifications : produits/services, niveau de réalisation qualitatif ou quantitatif à atteindre,
- L'intéressement escompté : à définir avec précision dans sa nature, ses niveaux et conditionnalités de mobilisation/déploiement à court, moyen et long terme
- Les conditions d'éligibilité/accès au mécanisme
- Le mécanisme de suivi/validation du résultat escompté : éléments de suivi, normes, fréquence, ...

Le projet MADECC de SNV, sous financement de EnDev (Energising Development), vise entre autres, à « faciliter le développement du marché des technologies de cuisson propre (Foyers Améliorés) ». En effet, le marché des technologies de cuisson dans les ménages en milieu urbain et semi urbain est fortement dominé par un panel large de foyers fabriqués par des artisans locaux dont les plus utilisés le sont à cause de leur prix sur le marché au détriment de leurs performances en termes d'efficacité et efficacité thermiques/économie de combustibles, de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, de sécurité et de préservation de la santé. Même si le prix semble un facteur contraignant à l'accès aux foyers « les plus performants » au plus grand nombre, il existe des poches de marchés assez intéressants et potentiellement extensibles pour ces technologies dans les capitales régionales et villes secondaires que leurs producteurs n'exploitent pas à suffisance à cause d'un certain nombre de contraintes dont entre autres :

- le manque d'intérêt à développer des réseaux de distribution de proximité efficaces car ils estiment que les marges à faire sont assez faibles et le marché de Bamako n'est pas encore saturé
- l'insuffisance des ressources, autant pour les investissements au niveau local pour décentraliser / professionnaliser la production que pour les actions de promotion de ces technologies de cuisson « performantes » permettant aux ménages de mieux les connaître pour s'approprier au mieux de leur utilisation effective

Afin d'appuyer les entreprises fournisseurs (producteurs / importateurs) de foyers labélisés Gwa+ à alléger, voire lever ces contraintes pour un meilleur accès des ménages au niveau des marchés à ces technologies de cuisson EnDev/SNV a mis en place un dispositif/mécanisme de financement basé sur le résultat (FBR) pour « Rendre accessibles des foyers de cuisson labélisés Gwa+ aux ménages des villes de Kita, Koulikoro, Bougouni, Sikasso, Koutiala et Ségou à travers un secteur privé professionnalisé ». A date, MADECC a conclu avec trois entreprises disposant de foyers labellisés (Kognoumani Sarl, GIE Africa Energy et Katènè Kadji) des contrats RBF pour les foyers vendus dans les villes ci-dessus citées. D'autres entreprises qui sont en cours de labellisation de leurs foyers vont certainement suivre.

Les entreprises contractualisées dans le cadre de ce dispositif FBR feront des réclamations de leurs résultats. Une entreprise peut faire une réclamation quand elle a vendu (et enregistré dans la base de données dédiée) un certain nombre contractuellement défini de foyers éligibles.

Comme signifié dans les principes fondateurs du RBF (transparence, suivi/validation), il doit être procédé à la vérification de l'effectivité des ventes de ces entreprises dans les localités désignées par une expertise indépendante avant tout paiement des montants dus.

Les présents termes de référence définissent les contours de cette vérification et précisent les qualités et capacités requises pour le recrutement de l'expert en charge de l'action appelée « Agent Indépendant de Vérification »

2. Objectifs

L'objectif principal du présent appel d'offres est de recruter un Agent Indépendant de Vérification (AIV).

De façon spécifique, il s'agira pour l'Expert Vérificateur Indépendant dénommé « AIV » de :

- a) Vérifier l'effectivité des ventes de foyers éligibles enregistrés par l'entreprise dans la base de données dont l'extrait concernant la période est fournie par le projet MADECC sur la base des procédures de vérification définies en annexe 1 de ces présents termes de référence
- b) Certifier l'effectivité des ventes de foyers éligibles enregistrés dans la base de données
- c) Supporter la certification de l'effectivité des ventes de foyers éligibles enregistrés dans la base de données par un rapport de vérification détaillé

3. Taches de l'AIV (Activités)

L'Agent Indépendant de Vérification doit conduire la vérification des résultats réclamés par les entreprises. Les tâches sont en particulier :

- La conduite de la vérification comprend :
 - ✓ la vérification téléphonique : se fera sur un échantillon défini
 - ✓ La vérification terrain : se fait dans une ou plusieurs des villes que sont Bougouni, Kadiolo, Kita, Koulikoro, Koutiala, Ségou, Sikasso

Les procédures de ces vérifications sont détaillées en annexes 1 des présents termes de référence

- Le rapportage : il s'agira d'un rapport qui détaillera les résultats des vérifications, les difficultés majeures rencontrées dans le processus, se prononcera de façon explicite sur la validité des ventes et fera des recommandations pour l'amélioration du dispositif dans son ensemble.

4. Livrables

Le rapport de vérification est le principal livrable de la mission. Notez que la mission peut porter sur plusieurs vérifications et chaque vérification est issue d'un rapport selon un canevas qui sera fourni par EnDev/SNV.

Il est dû au plus tard cinq (05) jours ouvrables après la fin de la vérification terrain.

5. Contenu des offres

5.1. L'offre technique doit comprendre :

- Présentation du consultant (1 page max)

- Compréhension des TdR *dans ses propres mots* (1 page max)
- Références pertinentes/en lien avec la mission (1 page max)
- Biographies sommaires des personnes engagées (2 pages max en total)

Le non-respect de nombre de pages sera sanctionné dans l'évaluation !!

5.2. L'offre financière doit comprendre :

- **Les taux journaliers/Honoraires** : Dans le cas où le consultant est soutenu par d'autres membres du personnel, les heures de travail doivent être clairement séparées entre le consultant AIV et son personnel de soutien. Veuillez décrire l'effort estimatif par personne par mission de vérification moyenne telle que décrite en section 9.
- Les tarifs journaliers pour le consultant et le personnel de soutien éventuel doivent être clairement indiqués.
- Frais de transport & Déplacements et hébergement : Si le consultant dispose de personnel dans les localités concernées, l'évaluation de ces frais devra prendre cela en compte.

Veuillez utiliser les tableaux dessous dans votre offre financière :

Désignation	Nombre de jours par vérification type telle que décrite en section 9
Consultant principal	
Personnel de soutien	

Désignation	Coûts en FCFA
Taux journalier consultant principal	
Taux journalier personnel de soutien	
Frais de transport/déplacement Ségou par mission	
Frais de transport/déplacement Sikasso par mission	
Frais de transport/déplacement Koutiala par mission	
Frais de transport/déplacement Kadiolo par mission	
Frais de transport/déplacement Koutiala par mission	
Frais de transport/déplacement Koulikoro par mission	
Frais de transport/déplacement Kita par mission	
Frais d'hébergement Ségou par nuitée	
Frais d'hébergement Sikasso par nuitée	
Frais d'hébergement Koutiala par nuitée	
Frais d'hébergement Kadiolo par nuitée	
Frais d'hébergement Koutiala par nuitée	
Frais d'hébergement Koulikoro par nuitée	
Frais d'hébergement Kita par nuitée	
Eventuellement autres frais (veuillez préciser)	

5.3. Le dossier doit être complété par les documents administratifs suivants :

- Le Numéro d'identification Fiscale (NIF)
- Quitus fiscal
- L'immatriculation au registre du commerce
- Immatriculation à INPS (bureau d'études)

6. Critères d'Evaluation et notation finale

6.1. Evaluation technique

Elle sera notée sur un total de 100 points selon les critères ci-dessous :

N°	Critères d'Evaluation Technique	Score Maximum
1	Background/référence du consultant (Présentation du consultant - Références pertinentes/en lien avec la mission- Biographies sommaires des personnes engagées)	40
2	Compréhension des TdR dans ses propres mots	40
3	Pertinence du Chronogramme	20
Total des points		100

Toute proposition technique n'ayant pas atteint le **score minimum de 70 points** ne sera pas retenue et ne fera donc pas l'objet de l'évaluation financière

6.2. Evaluation Financière

Elle reposera aussi sur le principe d'une notation à **100 points** comme maximum. Etant donné que le niveau d'effort et l'étendue géographique de la mission ne soient pas encore connue et qu'il est donc impossible de produire des offres financières définitives, elle sera calculé en faisant la simulation d'une mission de vérification moyenne (voir section 9) en se basant sur les tableaux en 5.2.

- L'offre financière **la moins disante** sera notée au maximum de points (soit **100**)
- Les autres offres sont notées selon la formule suivante :

$\text{Points Obtenus (OF)} = \frac{\text{Offre la moins disante (FM)} \times 100}{\text{Offre financière du soumissionnaire (F)}}$

6.3. Notation finale et classification

Elle se fera selon la procédure suivante

- **Pondération des scores** : Les scores/points obtenus de l'évaluation technique et de celle financière seront pondérés à raison **de 80% pour les offres techniques** et **20% pour les offres financières**.
- **Addition des notes pondérées obtenues** : Une sommation des notes pondérées obtenues par chaque soumissionnaire permet de lui attribuer une note finale .

7. Ligne hiérarchique

L'AIV rend compte au Project Manager du projet MADECC

8. Conditions de paiement –

Une avance de 30% par mission de vérification est accordée sur la base d'un budget établi de commun accord, dépendant de la taille et de l'étendue géographique de la mission.

Le reliquat sera payé après validation du rapport.

9. Niveau d'effort –

L'AIV travaillera à temps partiel, d'un commun accord avec SNV Mali sur le timing. Le niveau de travail requis sera convenu d'un commun accord entre l'AIV et le Chef de Projet ; il dépendra aussi des réclamations réelles des entreprises (délai et nombre de clients réclamés).

On estime qu'au cours d'une journée de travail au moins 50 clients peuvent être interrogés par téléphone ou au moins 10 clients sur le terrain. Lors de la première vérification, un membre du personnel de SNV Mali rejoindra l'AIV lors de la visite sur le terrain dans une démarche de renforcement de capacités.

Estimation du niveau d'effort par mission de vérification :

- Vérification téléphonique (en moyenne 5 hommes/jour par mission de vérification)
- Visite terrain (en moyenne 5 hommes/jour par mission de vérification),
- Préparation des échantillonnages et rédaction de rapport (1 homme/jour par mission de vérification).

10. Délai –

Les travaux se feront en décembre 2021 et dépendront des dates de réclamations des entreprises participantes. Conditionné par la prolongation du financement du projet MADECC et la satisfaction de la prestation, le contrat peut être prolongé.

11. Principales questions de conformité –

L'AIV est soit un consultant indépendant, soit un cabinet. Les candidats doivent avoir une expérience démontrée des entretiens socio-économiques et des visites sur le terrain, parler couramment le bambara et le français. Les questionnaires seront menés à l'aide de l'application Android Kobotools et des documents en excel, donc l'expérience de la collecte de données électroniques est un grand atout et les candidats doivent être en possession des téléphones ou des tablettes Android.

Le candidat retenu doit déclarer n'avoir aucune affiliation avec l'une des entreprises participant au programme RBF et maintenir la confidentialité sur le contenu des déclarations de résultats des entreprises.

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur dossier par email à atoure@snv.org au plus tard le 14 novembre 2021.

ANNEXES

Annexe 1 : Procédures de vérification

1. Le dossier de réclamation

Une réclamation est une demande introduite en un moment donné par une entreprise pour bénéficier de la contrepartie due (incitation financière) dans le cadre du programme RBF. Elle se fait quand l'entreprise a vendu et enregistré dans la base de données dédiée, un certain nombre de foyers éligibles contractuellement défini.

Le dossier des réclamations comprend :

- la fiche de réclamation/demande établie selon un modèle contractuellement convenu qui est, de principe adaptable en format au gré des parties
- l'extrait de la base de données Gwa+

L'extrait de la base de données doit contenir obligatoirement les informations complètes et correctes suivantes sur les utilisateurs finaux :

- Coordonnées du consommateur (nom et prénoms)
- Contacts consommateurs (numéro de téléphone)
- Sexe du consommateur
- Localisation du consommateur (ville et commune/quartier si possible)
- Modèle/Type de foyer labellisé Gwa+
- Numéro de série du foyer SEWA labellisé Gwa+
- Valeur des foyers labellisés Gwa+ vendus

2. La Vérification

La vérification est effectuée par un Agent de Vérification Indépendant (AVI) désigné par SNV. Un délai pour la conduite de chaque processus de vérification sera convenu entre les parties.

La qualité des réclamations soumises est vérifiée, notamment par rapport à :

- la vente effective de foyers labellisés Gwa+ ;
- la réclamation unique de chaque foyer labellisés Gwa+ (vérification faite par SNV/EnDev);
- l'utilisation dans la zone géographique éligible ;
- la confirmation que l'utilisateur final est en possession du foyer labellisé Gwa+.

La vérification est donc basée sur l'appréciation des éléments ci-dessus évoqués auprès d'échantillons d'utilisateurs convenus par les parties

Après acceptation d'une demande /réclamation par SNV conformément aux exigences convenues¹ La vérification d'une demande se fait en différentes étapes :

2.1. La vérification par téléphone par l'AVI : il s'agit de choisir un échantillon de clients dans la base de données et de les appeler pour s'assurer qu'ils existent effectivement, mais surtout qu'ils sont utilisateurs du foyer. Un petit questionnaire est à remplir en utilisant l'application KoboTools.

- L'échantillon concernera **20% du total** des foyers réclamés
- L'AVI est tenu d'appeler chacun des clients de la liste **au moins cinq (05) fois** en cas de non-accessibilité lors du premier appel. Il réitérera l'appel à des intervalles réguliers de temps pendant **les 48 heures suivant à partir du moment du 1^{er} appel tout** en tenant

¹ SNV valide la conformité de la réclamation/demande si

- 100% des informations cruciales que sont le numéro de téléphone du client et le modèle/type foyer dont le numéro de série Gwa+ est fourni par le code Q R
- au moins 90 % des informations générales dont entre autres : le nom du revendeur et son adresse/localité concernée , les nom & prénoms, sexe, adresse et contact (tel et/ou WhatsApp) du client.

impérativement compte des **périodes socialement convenables** pour les appels durant les 48 heures convenues ;

- Si **plus de 75 % des clients appelés** ont été joints et **qu'au moins 90 % d'entre eux** confirment qu'ils disposent du foyer en question et l'utilisent, alors la vérification par téléphone **est positive**.
- **La vérification est considérée comme négative** si les normes/valeurs de **75% pour les clients joints** et **90% pour les clients confirmant disposer du foyer et l'utilisant** ne **sont pas atteintes**.

2.2. Vérification sur le terrain : selon les convenus avec l'AVI, il s'agit de faire des visites in situ pour voir effectivement l'équipement et l'utilisation qui en est faite.

- L'AVI visitera **5 %** de tous les clients au hasard (**un minimum de 25 est requis**). Durant la visite, il/elle vérifiera la présence du foyer et scannera le code QR. Il/elle fera également des entretiens avec l'utilisateur du foyer ou son répondant suivant un questionnaire et enregistre les réponses dans l'application KoboTools.
- Si **plus de 90 % des clients visités disposent du foyer et confirment son utilisation**, alors **la vérification terrain est positive**.
- **La vérification est négative** si **moins de 90% des clients visités** disposent du foyer et confirment son utilisation

2.3. Rapport de Vérification : Au termes des vérifications téléphoniques et sur terrain, l'agent Indépendant de Vérification produit un rapport détaillé contenant principalement, outre le déroulé du processus, les difficultés majeures rencontrées à chaque étape, les principales recommandations à faire et les conclusions générales pour la validation ou non de la réclamation.

Les conclusions du rapport sont de la seule responsabilité de L'AVI ; SNV veillera sur la qualité du document.